

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
59^e LÉGISLATURE, 2018-2019

L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 20 novembre 2018

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la première session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province le 20 novembre 2018, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-neuvième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 20 novembre 2018, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 5 novembre, en l'an de grâce deux mille dix-huit et en la soixante-septième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,
Brian Gallant, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Jocelyne Roy Vienneau*

La deuxième session de la 59^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et concitoyens, les gens du Nouveau-Brunswick ont ouvert une ère nouvelle en élisant une Assemblée législative qui présente une diversité de partis et de points de vue. Cette Assemblée législative a ensuite choisi de donner à un nouveau Conseil exécutif l'occasion de montrer la voie à suivre.

Aujourd'hui, nous continuons sur cette lancée. Votre gouvernement vise la collaboration avec les hommes et les femmes de bonne foi et de toute affiliation politique. Les gens du Nouveau-Brunswick ont lancé à l'Assemblée législative un défi, soit celui de placer les intérêts de la province avant ceux du parti, de poursuivre des rêves communs et de rejeter les vieilles doléances. Dans les jours à venir, l'Assemblée législative donnera sa réponse. Le choix nous est donné de relever le défi que pose une gouvernance partagée et de prouver que notre grande démocratie peut évoluer et s'adapter, ou bien de reculer devant la tâche à accomplir et de nous rabattre sur le faux réconfort qu'apportent la partisanerie et la loyauté démesurée.

Se montrer à la hauteur de la tâche à accomplir, c'est travailler fort, tenir des débats honnêtes et proposer de nouvelles solutions. Reculer, en la circonstance, c'est dire aux gens du Nouveau-Brunswick que nous n'avons pas pu faire fonctionner l'Assemblée législative et nous soumettre à leur jugement imprévisible lors de nouvelles élections.

Partout dans le monde, des voix rébarbatives s'élèvent pour dire aux gens de cultiver les différences, au point où elles créent des divisions et deviennent source de ressentiment. Des chefs prennent le pouvoir en disant aux gens que nos institutions démocratiques ne peuvent pas aplanir les divergences qui les opposent.

Trop souvent, des voix qui sèment la discorde et prônent le nationalisme nous exhortent à rejeter ce qui nous unit et à vivre dans la méfiance.

Un choix s'offre à nous. Une occasion nous est donnée de faire de notre petit coin de pays un très bel exemple pour le monde entier. Les gens ont choisi d'élire une Assemblée législative dont la composition nous oblige à accepter les désagréments que cause la diversité d'opinions et à saisir les occasions de dégager des compromis créatifs.

La réappropriation du rêve néo-brunswickois

Parfois, nos difficultés sont si souvent évoquées qu'elles nous apparaissent inévitables. Il n'en est rien. Il n'est pas gravé dans le marbre que les petites villes deviendront plus petites, que les enfants auront du mal à apprendre, que les jeunes gens partiront, que les hôpitaux fermeront ou que notre population diminuera.

Votre gouvernement rejette le discours selon lequel un déclin est inévitable et que seul le gouvernement peut amortir le choc. La compassion, le respect de la nature, l'imagination, le travail réalisé avec nos voisins dans l'atteinte d'objectifs communs, voilà les atouts qui résident dans notre population. Un gouvernement ne saurait les lui inculquer.

L'action collective et l'action communautaire ne sont pas toujours exercées au moyen de programmes gouvernementaux. Ces actions peuvent être inspirées par le gouvernement, mais elles sont toujours menées par des personnes déterminées.

Le principal atout du Nouveau-Brunswick a toujours été son aspect exceptionnel. Qu'il s'agisse de la beauté rustique de notre territoire ou de la rigueur de nos hivers, deux grandes cultures, francophone et anglophone, ont cohabité dans un quotidien toujours orienté vers la collaboration. Les Premières nations ont fourni un apport inestimable à l'édification de notre province, et nous cherchons toujours, en toute humilité, à célébrer cet apport à sa juste valeur et à montrer notre gratitude à l'égard des bienfaits qu'elles nous ont prodigués. Notre expérience dure depuis plus de 200 ans, et, aussi invraisemblable soit-elle, les gens qui ont la chance de vivre ici savent qu'elle réussit comme nulle part ailleurs sur Terre. Aujourd'hui, nous accueillons toute personne prête à travailler fort, à assumer les responsabilités qui lui reviennent en tant que personne du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, à jouir du privilège dont elle est dotée.

Le premier ministre a dit que l'époque des deux partis est chose du passé. Votre gouvernement exploitera le potentiel que recèle cette ère nouvelle marquée par la multiplicité des voix et la poursuite d'un but commun.

Le fonctionnement efficace de la nouvelle Assemblée législative

Dans les jours à venir, une nouvelle façon de gouverner sera établie, une gouvernance partagée, qui comprendra des réformes visant à élargir le rôle de tous les parlementaires, et cela même lorsque l'Assemblée ne tient pas séance.

Les ministres se réuniront régulièrement avec les porte-parole des autres partis pour des séances d'information. Les ministères accorderont la priorité aux demandes de renseignements provenant des parlementaires de l'opposition. Les ministres répondront directement aux questions posées à l'Assemblée législative qui visent l'obtention de renseignements ou d'explications.

Le premier ministre invitera tous les chefs des partis à donner leur avis au sujet des mesures législatives et réglementaires afin que les discussions portent sur la recherche de solutions. Tous les parlementaires seront conviés aux séances d'information sur le budget et recevront des renseignements actualisés concernant l'état de nos finances.

Il y aura réforme de la composition des comités parlementaires afin que les simples parlementaires puissent y jouer un rôle. Les présidents de comités verront à la tenue des réunions et des audiences ainsi qu'à la convocation des témoins. Les comités, au lieu de simplement réagir aux propositions du gouvernement, étudieront et formuleront eux-mêmes des propositions. Les parlementaires des autres partis seront invités à présider des comités et à donner l'impulsion quant à la proposition de solutions.

Votre gouvernement demandera au Comité d'administration de l'Assemblée législative de revoir les récentes modifications apportées au Règlement de l'Assemblée législative et de parvenir à un consensus sur des modifications visant à responsabiliser davantage le Conseil exécutif et à garantir que l'Assemblée législative se réunira de manière régulière et prévisible et que les heures de travail de la Chambre conviendront à la vie familiale, assurant ainsi la pleine participation de tous les parlementaires.

Une nouvelle forme de concertation visant la gouvernance

Il faut, pour entrer dans la nouvelle ère, une nouvelle forme de concertation : le parti au pouvoir doit partager le pouvoir décisionnel, et les autres partis doivent assumer avec lui la responsabilité de trouver des solutions.

Dans l'ancien système bipartite, un parti était porté au pouvoir simplement parce qu'il s'opposait à des idées. Si un parti prenait une mesure impopulaire, l'autre parti pouvait remporter la victoire rien qu'en suscitant un mouvement d'opposition à la mesure. S'il s'agissait d'une bonne manoeuvre politique, elle donnait souvent de mauvais résultats. Elle empêchait les gens d'entendre des débats honnêtes sur toute autre option. Des partis arrivaient au pouvoir sans avoir établi un plan d'action concret. Le cynisme chez l'électorat en était le résultat. Trop souvent, un parti remportait des élections en niant que des choix difficiles s'imposaient, pour finalement constater qu'il devait faire ces choix difficiles dont il avait nié l'existence.

Les problèmes qui se posent au Nouveau-Brunswick ne pourront pas être réglés par une démarche politique axée sur la négation et le blâme. Tous les parlementaires sont appelés à briser ce qui est un cercle vicieux et à se porter garants de la qualité de nos débats.

Notre système parlementaire se caractérise par une gouvernance responsable et, en contrepartie, par une opposition responsable. Même si nous restons fidèles à

nos opinions respectives, fondées sur des principes, notre façon de débattre de nos idéaux est importante. Les parlementaires du côté du gouvernement devraient jouir d'une plus grande liberté pour voter à leur gré, mais, à cette fin, il faut que l'opposition soit prête à accorder aux parlementaires qui la constituent la même liberté.

Les gens s'attendent, à juste titre, à ce que les gouvernements apportent des solutions ingénieuses, mais les parlementaires du côté de l'opposition doivent être réceptifs aux idées proposées avant de soulever des imprécisions ou de souligner des aspects à améliorer.

Les partis doivent se montrer prêts à chercher des solutions novatrices qui sont fondées sur des données probantes. L'Assemblée législative est le reflet de notre démocratie : si nous n'appuyons que les gens qui sont d'accord avec nous en tout point, nous n'accomplirons rien. Afin de faire des compromis honorables, il importe de se mettre au défi d'envisager de nouvelles perspectives et de s'incliner devant les faits, ainsi que de demander aux partisans d'en faire autant.

Si nous pouvons former de vastes coalitions à la Chambre, les gens pourront peut-être poursuivre l'action en trouvant un but commun, peu importe leur région, leur langue ou leur idéologie.

Dans le premier discours du trône de la nouvelle ère d'une gouvernance axée sur la collaboration, votre gouvernement demande à l'ensemble des parlementaires de s'investir dans la nouvelle forme de concertation marquée par le partage du pouvoir et de la responsabilité.

La petite politique fait place aux grands rêves

Les décisions financières ont été prises en privilégiant une approche par liste de souhaits au titre de laquelle les personnes qui aident le gouvernement à accéder au pouvoir gagnent au change sur le plan personnel ou local et obtiennent ainsi un nouveau chemin, la réalisation d'un projet local ou le renflouement d'une société.

Votre gouvernement ne fournira pas une série de petits engagements qui touchent à tout. Votre gouvernement n'a pas toutes les réponses et fera des erreurs. S'il en commet, il fera preuve de transparence et il s'attendra à ce que l'opposition s'efforce d'obtenir les appuis non pas par la teneur de ses propos, mais bien par la solidité des options qu'elle propose.

Votre gouvernement établira cinq défis qui orienteront ses activités et invitera les parlementaires à se joindre à lui pour les relever.

Il s'agit des suivants :

- établir un équilibre budgétaire viable ;

-
- dynamiser l'activité dans le secteur privé ;
 - rendre les soins de santé publics accessibles et fiables ;
 - bâtir un système d'éducation de premier ordre ;
 - faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick puissent intégrer la classe moyenne.

Trop souvent, nous avons cru que l'échec était inévitable. Tout cela est fini. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent à nouveau être nourris d'espoir. Cet espoir ne naîtra pas de belles promesses ni d'une pureté idéologique. Il naîtra de mesures porteuses de résultats. Le rétablissement de la confiance en un gouvernement passe avant tout par les résultats qu'il fournit.

L'établissement d'un équilibre budgétaire viable

La crise financière de 2008 a pu justifier une année ou deux de dépenses gouvernementales excessives. Toutefois, aucun modèle économique ne saurait justifier dix années de dépenses du genre. Nous compromettons l'avenir des services de santé et d'éducation, entre autres, si nous continuons d'avoir recours à l'emprunt pour en assurer la prestation.

Les gens du Nouveau-Brunswick conviennent que, si le gouvernement a un rôle restreint à jouer sur le plan économique, il a le devoir moral d'assurer l'égalité des chances aux personnes disposées à travailler fort et à respecter les règles.

Les gens du Nouveau-Brunswick conviennent que, si nous voulons des services publics, nous devons les payer.

Chaque dollar que nous dépensons pèsera lourdement sur nos enfants et nos petits-enfants. En conséquence, ils seront moins en mesure financièrement de se doter de bonnes écoles, d'hôpitaux modernes et de routes sécuritaires.

Faire des emprunts sans viser l'équilibre budgétaire, ce n'est pas faire preuve de compassion. C'est un mode d'appropriation intergénérationnelle.

Au début de 2019, votre gouvernement invitera tous les partis à participer à un processus prébudgétaire axé sur le dialogue. Nous demanderons à la population de différencier les besoins des désirs. Nous nous donnerons comme défi de veiller à ce que tout service gouvernemental dont le gouvernement assure la prestation soit fourni dans le respect des normes les plus élevées.

Votre gouvernement offrira aux services publics de notre province une nouvelle façon de faire. Un poste au sein des services publics est plus qu'un simple emploi ; c'est une vocation. Au cours des mois à venir, chaque ministère établira des indicateurs qui seront assortis d'objectifs clairs et permettront de suivre de près les changements positifs.

Votre gouvernement créera un tableau de bord en ligne à partir duquel les gens pourront suivre l'évolution des changements réalisés au Nouveau-Brunswick. Les membres des services publics, en contrepartie de leur adhésion à la transparence et aux actions mesurables, seront libres d'innover. Votre gouvernement s'emploiera à créer un milieu dans lequel la crainte de l'échec ne fera plus obstacle à la créativité. Il nous faut des services publics au sein desquels les résultats sont privilégiés plus que le simple respect des règles.

Votre gouvernement demandera à la Chambre de remettre à l'étude le projet de loi intitulé *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* à des fins d'actualisation et d'amélioration.

Votre gouvernement déposera un budget équilibré d'ici à mars 2020. Le ministre des Finances établira des cibles précises au chapitre de la réduction du déficit et des dépenses afin que notre cote de solvabilité ne fasse pas l'objet d'un nouvel abaissement. Votre gouvernement demande aux parlementaires de s'engager eux aussi à l'atteinte de ce qui constitue un objectif crucial.

Votre gouvernement augmentera le budget de la vérificatrice générale et le maintiendra afin que les pratiques nuisibles et le gaspillage soient cernés et, plus important encore, rectifiés.

La dynamisation du secteur privé

Au cours des récentes années, des milliers d'emplois payés par les contribuables ont été ajoutés dans les services publics, alors que le secteur privé a connu une baisse de l'emploi. Étant donné que le gouvernement subventionne aussi de nombreux emplois dans le secteur privé, il est clair qu'une telle façon de faire n'est pas viable.

Le gouvernement emploie des gens dans de nombreux postes qui sont d'une importance capitale. Les enseignants, les infirmières, les travailleurs sociaux, les scientifiques, les ingénieurs et bien d'autres personnes fournissent des services essentiels et méritent notre respect. Il faut se rappeler que chacun des postes en question est payé en appliquant un impôt sur le travail réalisé par d'autres personnes. Pour que de tels impôts soient accessibles dans l'intérêt de tous, il importe de respecter les gens qui lancent des entreprises, prennent des risques, s'efforcent de payer le personnel et, souvent, ne peuvent pas prendre des congés de maladie, toucher une pension ou compter sur la sécurité qu'apporte un salaire fixe.

Nous réfutons le mythe selon lequel l'aide accordée au secteur privé se fait au détriment des services publics et vice versa. Une culture du risque est servie au mieux par un solide filet de sécurité sociale. D'excellents services publics et un secteur privé prospère sont complémentaires plutôt que contradictoires.

Les investissements dans une compagnie devraient s'appuyer sur la solidité de son plan d'affaires, non pas sur les liens politiques de son propriétaire.

Votre gouvernement satisfera à la demande de la vérificatrice générale en réalisant un examen par tous les partis des fonds que le gouvernement affecte aux subventions et aux incitatifs. La question consiste à savoir si le modèle actuel permet de favoriser la croissance économique et l'emploi ou si les résultats seraient meilleurs si de telles sommes étaient consacrées à des crédits d'impôt liés à l'emploi, à des incitatifs ciblés pour les investisseurs ou à des réductions fiscales générales. Votre gouvernement répondra à cette question.

Votre gouvernement jouera un rôle de premier plan en vue d'éliminer les barrières commerciales. Une province comme la nôtre, dont l'économie est exportatrice et ouverte, ne peut que profiter d'un accès à de nouveaux marchés, tant au Canada qu'à l'étranger.

Votre gouvernement travaillera avec tous les partis pour examiner le mandat d'Opportunités Nouveau-Brunswick. Que nous l'appelions l'économie bleue ou l'économie verte, d'autres régions profitent d'atouts semblables à ceux du Nouveau-Brunswick : un vaste littoral, des ressources naturelles abondantes et un environnement sain. La transition d'une économie axée sur le renflouement d'entreprises à une économie axée sur des emplois verts et fondés sur la recherche devrait unir les parlementaires de différents partis.

Votre gouvernement explorera aussi la possibilité d'ajouter au mandat d'Opportunités Nouveau-Brunswick des programmes de microcrédit communautaire.

Votre gouvernement a nommé une ministre expressément chargée des petites entreprises. Cela met en évidence le rôle que la croissance des entreprises locales jouera dans notre reprise économique. Des administrations à l'échelle mondiale ont compris que le fait d'attirer un gros employeur au moyen de subventions n'est pas un gage de succès ; on y parvient plutôt en aidant des centaines de petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion. Lorsqu'il s'agit de création d'emplois, nous devons cesser de chercher des possibilités ailleurs et devons commencer à favoriser la croissance des entreprises de notre province, en collaboration avec notre population.

La *Loi sur la gouvernance locale* sera révisée afin de prévoir plus de latitude à l'échelle locale quant à la prise de décisions, et votre gouvernement déterminera quelles décisions liées au développement économique et au tourisme devraient être prises par les municipalités.

Votre gouvernement élaborera une stratégie touristique portant sur la construction d'infrastructures matérielles et culturelles durables dans les grandes villes aussi bien que dans les petites collectivités.

Renforcer notre économie côtière et notre économie verte nous permettra de trouver des solutions de rechange à la taxe sur le carbone du fédéral, qui est bureaucratique et coûteuse. Une formule compliquée qui exclut le charbon et prévoit des remboursements arbitraires ne fera rien pour aider à surmonter les défis liés aux changements climatiques et mènera à la suppression d'emplois, même au sein des nouvelles industries propres.

Votre gouvernement accepte le consensus scientifique, soit que les changements climatiques sont bien réels et que l'activité humaine influe sur ceux-ci. Il rejette l'idée qu'une nouvelle taxe imposée à une province surimposée aura une incidence sur l'activité humaine. Votre gouvernement se joindra à une coalition croissante de provinces qui s'opposent à la taxe sur le carbone. Il collaborera, au sein d'un comité multipartite, afin d'élaborer une stratégie visant à assurer le respect de nos cibles d'émissions d'ici à 2030 et de constituer un modèle pour la réalisation d'un examen scientifique rigoureux de l'utilisation du glyphosate.

De concert avec d'autres partis, votre gouvernement veillera à l'exploitation responsable de nos ressources naturelles. Nous devons respecter les collectivités et les Premières nations qui choisissent de créer des emplois et de favoriser l'investissement dans le secteur des ressources naturelles. Nous devons veiller à ce que les projets de développement fassent l'objet d'une surveillance impartiale et soient menés dans le respect de la science. Votre gouvernement travaillera avec d'autres partis à la création d'un poste de haut fonctionnaire de l'Assemblée responsable des enjeux scientifiques et des questions liées aux changements climatiques ainsi qu'au rétablissement de l'indépendance du système de santé publique, qui a récemment été démantelé.

Dans le respect des gens qui prennent des risques et lancent des entreprises, il importe de supprimer les obstacles qu'ils rencontrent. À cette fin, la ministre responsable de l'entrepreneuriat et des petites entreprises dirigera une initiative visant la réduction des formalités administratives afin de diminuer de façon absolue le nombre de règlements et la quantité de paperasse avec lesquels les propriétaires de petites et moyennes entreprises doivent composer.

Votre gouvernement fixera un échéancier pour l'élimination graduelle de deux impôts qui découragent la prise de risques et l'initiative, c'est-à-dire l'impôt applicable à la petite entreprise et la double imposition foncière des biens secondaires. Dans le cas de l'impôt foncier provincial, votre gouvernement travaillera avec les parlementaires de tous les partis afin que les locataires bénéficient de la réduction d'impôt en payant un loyer moins élevé.

Votre gouvernement sait que l'augmentation des cotisations de Travail sécuritaire NB nuit aux petites entreprises et les empêche de créer des emplois. Votre gouvernement a agi pour que les cotisations soient réduites, et il proposera des mesures législatives pour faire appliquer les réductions. L'augmentation des cotisations ne s'est pas traduite par la prestation de meilleurs soins aux travailleurs

blessés. Votre gouvernement établira des cibles de réduction des cotisations et collaborera avec les entreprises et les syndicats pour que le régime réponde mieux aux besoins. Comme toujours, la meilleure assurance réside dans le renforcement de la sécurité des pratiques de travail. Votre gouvernement appuiera un tel objectif.

Des soins de santé universels

Afin d'assurer l'accès égal aux soins de santé, les gouvernements exercent un monopole sur les services de santé. Par conséquent, le gouvernement assume la responsabilité morale de veiller à ce que les gens qui ont besoin de soins puissent se faire soigner de façon sécuritaire et rapide.

Le gouvernement travaillera avec les médecins afin de trouver des solutions de rechange aux numéros de facturation ainsi que des modalités de paiement qui favorisent la collaboration, le mieux-être et l'établissement de cliniques communautaires.

Votre gouvernement s'efforcera de réduire rapidement les temps d'attente pour les chirurgies. Le ministre de la Santé collaborera avec les réseaux de santé afin que les fonds soient affectés d'abord aux mesures qui réduiront le plus rapidement les temps d'attente.

Votre gouvernement s'emploiera à élargir le rôle que jouent les professionnels de la santé tels que les pharmaciens et les infirmières praticiennes afin d'assurer un accès rapide et efficace aux services de santé et de réduire les coûts.

La réduction des temps d'attente et la maîtrise des coûts supposent que les patients doivent pouvoir compter sur une multiplicité d'options et un large éventail de professionnels en mesure de les soigner. La pénurie actuelle d'infirmières est un obstacle à l'atteinte de tels objectifs. Au cours des six prochains mois, le gouvernement élaborera un plan visant à éliminer les obstacles à la formation et au recrutement du personnel infirmier. Le ministre de la Santé mobilisera le syndicat des infirmières et infirmiers, les réseaux de santé et les établissements postsecondaires.

Nous devons réduire le nombre de personnes âgées qui occupent des lits d'hôpital, déjà peu nombreux, faute d'options adéquates au sein du système. Votre gouvernement élaborera un plan pour l'amélioration des soins à domicile qui fera fond sur le travail accompli par les gouvernements précédents.

Votre gouvernement examinera la rémunération et les conditions de travail du personnel de soins à domicile, le soutien et les services de relève à l'intention des familles et la possibilité de générer des économies à long terme grâce à des investissements dans le secteur des soins à domicile.

D'ici à six mois, votre gouvernement examinera le contrat des services de soins à domicile conclu avec Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick pour que les gens de la province obtiennent le meilleur service possible.

Votre gouvernement s'efforcera de mettre fin à la crise qui sévit au sein des services d'ambulance. Rien ne peut être plus révélateur de l'efficacité d'un gouvernement que la façon dont il répond à une personne qui appelle à l'aide. La confiance dans le gouvernement est ébranlée, et avec raison, si ce dernier ne répond pas aux besoins les plus urgents. Les gens n'accepteront pas que l'idéologie ou la politique fasse obstacle à des solutions inspirées par le bon sens.

Des décisions logiques, qui permettent de protéger la vie et de respecter les droits constitutionnels, c'est ce que mérite la population du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement enjoindra aux fournisseurs de services d'ambulance d'agir dans ce sens.

Votre gouvernement mettra l'accent sur la santé mentale en veillant à ce que les fonds fédéraux prévus soient consacrés aux services de santé mentale. Votre gouvernement procédera à un examen des services de santé mentale offerts aux jeunes pour veiller à ce qu'ils soient le plus accessibles possible aux jeunes et à leur famille.

Votre gouvernement s'emploiera à stabiliser le système de santé afin qu'un bon plan de 10 ans en matière de ressources humaines soit élaboré.

Un système d'éducation de premier ordre

Tous les partis conviennent qu'une des responsabilités fondamentales d'un gouvernement est d'assurer à nos enfants un bon départ dans la vie. Le fait que ses parents vivent au Nouveau-Brunswick ne devrait obliger aucun enfant à se contenter d'une éducation qui ne soit pas de premier ordre.

Nos enseignants et nos directeurs d'école possèdent des compétences de calibre mondial. Nos universités offrent une formation en enseignement qui fait l'envie du monde entier et qui attire des étudiants d'un peu partout. Nos enseignants réussissent lorsqu'ils ont les outils, la latitude et le respect qu'il leur faut.

Lors des plus récentes évaluations pancanadiennes, les élèves néo-brunswickois qui ont commencé l'école en 2007 ont enregistré l'amélioration la plus importante du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences. Nous avons été des chefs de file à cet égard et nous pouvons et devons l'être de nouveau.

Nous devons permettre à nos enseignants de contrer la baisse des résultats en littératie en deuxième année. Les décisions qui touchent la salle de classe doivent être fondées sur les faits plutôt que sur les enjeux politiques. Un système

d'éducation vise à ce que les enfants deviennent des citoyens informés qui peuvent lire, écrire et réfléchir.

Votre gouvernement est déterminé à faire en sorte que 85 pour cent des élèves atteignent le niveau requis en lecture à la fin de la deuxième année. Ainsi, les résultats dépasseraient les meilleurs résultats antérieurs, qui remontent à 2009.

L'amélioration des résultats en littératie chez les jeunes enfants justifie la prise immédiate de mesures. Un enfant qui a de la difficulté à lire ne peut pas attendre des années pour que les responsables politiques agissent. Nous devons intervenir rapidement comme nous voudrions qu'on le fasse si notre propre enfant se laissait distancer.

Le site Web du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sera modernisé pour que le public puisse facilement consulter les résultats obtenus au fil des ans en littératie, en mathématiques et en sciences. Il nous incombera de faire mieux et de révéler les vrais résultats, qu'ils soient bons ou mauvais.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaillera à des modifications de la *Loi sur l'éducation* qui habiliteront les directeurs d'école, les enseignants et les parents à faire les choix qui répondent aux besoins des enfants et de leur collectivité.

Votre gouvernement entreprendra un examen visant la réduction des formalités administratives qui sera mené par les enseignants. Cet examen visera à réduire le nombre de directives exécutoires sur les programmes d'études et comprendra une réévaluation des politiques 701 et 703, qui portent sur les mesures disciplinaires visant le personnel enseignant et sur le milieu d'apprentissage, et de la politique 711, qui porte sur l'alimentation saine en milieu scolaire.

Votre gouvernement donnera suite à la demande des organisations professionnelles qui l'exhortent à s'attaquer aux défis liés à la composition de la classe. Il faut favoriser l'inclusion dans nos écoles, mais elle doit servir les intérêts de tous les élèves. L'apprentissage coopératif offrant une souplesse dans la composition des groupes et les ressources pédagogiques adaptées permettront à tous les enfants d'atteindre leur plein potentiel.

Les enseignants du Nouveau-Brunswick et leurs associations professionnelles veulent donner l'impulsion. Votre gouvernement leur donnera cette latitude et leur demandera de l'aider à améliorer le système.

Au cours des six prochains mois, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance organisera un sommet sur l'éducation. L'un des objectifs du sommet est de nouer des partenariats pour réaliser des initiatives portant, entre autres, sur les écoles communautaires, les programmes d'apprentissage

parascolaires, l'enseignement coopératif, l'enseignement dispensé par des bénévoles ainsi que l'apprentissage par l'expérience.

Notre système scolaire a été incapable de produire des diplômés bilingues. Moins de huit pour cent des élèves qui entament le programme d'immersion précoce en français sont bilingues à la fin de leurs études. En raison du regroupement par aptitudes des élèves et des inégalités entre les régions, de nombreux élèves laissés pour compte sont ceux qui auront le plus besoin de compétences dans les deux langues pour obtenir un emploi.

Selon l'expérience acquise, les leçons tirées par d'autres pays et les principes de base en matière d'équité et de chances égales, il est plus facile de favoriser le bilinguisme lorsque le gouvernement fait du bilinguisme un atout accessible à tous et non réservé à l'élite. Dans beaucoup de nations européennes, tous les élèves réussissent à soutenir une conversation dans une deuxième ou même une troisième langue. Votre gouvernement déterminera la façon d'offrir à tous les élèves du Nouveau-Brunswick la possibilité d'apprendre une deuxième langue et de satisfaire ainsi aux attentes.

Il faut que les élèves en difficulté soient évalués au début du parcours scolaire. Pendant trop longtemps, le gouvernement a fait fi de l'arrêt rendu par la Cour suprême dans l'affaire Moore, selon lequel l'omission de fournir dans les meilleurs délais un accès à des services d'éducation inclusifs est discriminatoire.

Votre gouvernement collaborera avec les conseils d'éducation de district pour retenir les services de psychologues du secteur privé afin de réduire les temps d'attente inacceptables des élèves qui doivent subir une évaluation psycho-éducative.

Parmi les pratiques auxquelles votre gouvernement veut mettre fin, il y a celle où des programmes sont éliminés simplement parce qu'un autre parti les a instaurés. Votre gouvernement donnera suite aux plans d'éducation de 10 ans, y apportera les modifications nécessaires et prendra appui sur le travail déjà accompli. L'éducation doit être traitée de façon impartiale. Nos enfants le méritent.

Votre gouvernement entreprendra, en se fondant sur les faits, un examen des programmes visant à faciliter l'accès aux études postsecondaires, et comparera leur efficacité avec celle des crédits d'impôt généraux qui ont été supprimés. Nous comptons sur tous les partis pour examiner les données sur l'inscription et s'appuyer sur les faits afin d'assurer aux étudiants la sécurité et la prévisibilité dont ils ont besoin pour pouvoir envisager leur avenir.

Votre gouvernement s'efforcera d'élargir les possibilités d'apprentissage en ligne, d'améliorer l'évaluation des acquis et d'élaborer d'autres plateformes d'apprentissage ouvert pour que les parents qui travaillent et les personnes en milieu de carrière aient plus facilement accès aux études supérieures.

Une économie inclusive

Notre population est notre atout le plus précieux. Au chapitre des coûts, des provinces comme le Nouveau-Brunswick ne peuvent pas facilement faire concurrence avec les économies émergentes de l'Asie et de l'Afrique. Afin d'attirer des entreprises, les administrations doivent maintenant voir à ce que soit disponible une main-d'oeuvre compétente et souple.

Améliorer la situation de son prochain afin de donner à chaque famille la possibilité de réaliser le rêve néo-brunswickois ne constitue pas seulement un impératif moral, mais aussi un impératif économique. Toute personne du Nouveau-Brunswick qui rêve grand et qui veut travailler fort mérite d'en récolter les fruits.

Votre gouvernement relancera et redynamisera le processus de réduction de la pauvreté, qui est au point mort. Le tout sera amorcé par une réforme globale du système d'aide sociale. Tous les partis seront invités à collaborer aux modifications qui mettront un terme au cercle vicieux créé par ce système, où les personnes qui font une demande d'aide à court terme perdent leurs biens, leurs liens sociaux, leur dignité et leurs espoirs à cause de règles restrictives qui les laissent sans ressource pour obtenir un emploi.

Votre gouvernement lancera une discussion sur des modèles visant à fournir davantage d'aide à court terme aux récents bénéficiaires d'aide sociale qui veulent travailler fort pour s'en sortir, à prévoir plus de souplesse dans l'élaboration de plans d'intervention pour les travailleurs sociaux, à assurer une reddition de comptes accrue pour les utilisateurs de longue date du système et à faciliter la transition des gagne-petit afin qu'ils puissent occuper un emploi sans perdre les prestations nécessaires.

Votre gouvernement compte aussi améliorer le système de protection de l'enfance par le resserrement des obligations redditionnelles et par des modifications de la *Loi sur les services à la famille* qui donneront aux tribunaux plus d'options afin d'assurer la sécurité et les soins des enfants.

La décroissance démographique dans notre province doit cesser.

Grâce à la relance de l'activité économique de notre secteur privé, de nombreuses familles néo-brunswickoises pourront revenir au bercail. Nous devons amener des immigrants à s'établir au Nouveau-Brunswick afin de renforcer notre économie et nos collectivités. Lorsqu'elle est bien gérée, l'immigration entraîne la création d'emplois. Les provinces et les États qui attirent des immigrants connaissent par ailleurs une plus grande croissance économique. Votre gouvernement rétablira le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et procédera à un examen des programmes qui aident les nouveaux arrivants à démarrer des entreprises et à prospérer.

Aucune réussite économique ne sera totale tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas pris de mesures à l'égard des promesses non tenues envers les Premières nations. À cette fin, votre gouvernement a nommé un ministre uniquement responsable des Affaires autochtones, car le renforcement de telles relations mérite qu'un ministre s'y consacre entièrement. Votre gouvernement demandera aux parlementaires de tous les partis d'aider à définir les nouvelles relations avec les Premières nations, qui comprendront moins de règles et un recul du paternalisme, ainsi qu'une reddition de comptes accrue et un plus grand droit de regard à l'échelle locale sur les terres et les ressources. Votre gouvernement enjoindra à un comité de l'Assemblée législative d'examiner le rapport de la Commission de vérité et réconciliation afin de veiller à ce que les recommandations relevant de notre compétence soient appliquées.

Le premier ministre a parlé du rêve néo-brunswickois, qui est celui d'avoir un emploi que l'on aime et de revenir à la maison auprès des personnes que l'on aime dans une province que l'on aime. Nous voulons que ce rêve se concrétise pour nous et pour notre prochain. Un des moyens de partager le rêve néo-brunswickois, c'est d'aider les moins nantis à le réaliser.

Conclusion

Votre gouvernement propose une nouvelle concertation entre les partis politiques ainsi qu'entre le gouvernement et la population.

Votre gouvernement présente aux parlementaires une proposition simple : le Conseil exécutif partagera son pouvoir, et les parlementaires partageront la responsabilité de fonder les débats sur des faits et de centrer les discussions stratégiques sur les diverses solutions possibles et le compromis.

Votre gouvernement propose aussi une nouvelle concertation avec les personnes qui croient que le meilleur est encore à venir pour le Nouveau-Brunswick. Le gouvernement offrira à la population, aux écoles et aux collectivités une plus grande marge de manoeuvre et l'égalité des chances. Les gens, les enseignants et les dirigeants locaux assumeront plus de responsabilités en vue d'offrir à chacun la possibilité d'intégrer la classe moyenne.

Nous voulons que notre emploi nous donne le sentiment d'être valorisés au sein de notre collectivité et chez nous. Nous voulons une maison dans une collectivité sûre où nous connaissons nos voisins et nous soucions de leur mieux-être. Nous voulons de bonnes écoles pour nos enfants et nous voulons qu'ils rêvent grand. Nous voulons que nos parents soient en sécurité et en bonne santé. Nous tenons tous à laisser le monde, c'est-à-dire les gens, l'environnement, la culture et les établissements qui le façonnent, dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé.

Il y a presque 500 ans, des explorateurs ont remarqué en s'approchant du Nouveau-Brunswick que c'était un lieu exceptionnel. En raison de sa beauté sauvage et du froid qui y régnait, Jacques Cartier a comparé dans ses récits de voyage notre coin du monde à la « Terre de Caïn ».

Depuis cinq siècles, les gens du Nouveau-Brunswick réussissent à surmonter les obstacles, non pas parce que nos dirigeants sont parfaits, mais parce que notre population est vaillante, optimiste et altruiste.

Le rêve néo-brunswickois est depuis toujours aussi merveilleux qu'exceptionnel. Ensemble, en tant que parlementaires et gens de la province, nous pouvons concrétiser pour nos enfants ce rêve merveilleux et exceptionnel afin qu'ils le poursuivent à leur tour. Nous pouvons le concrétiser tout en leur léguant une sécurité financière, une société paisible et diversifiée et des établissements stables qui encouragent l'innovation, le progrès et la prise de mesures audacieuses. Voilà la responsabilité qui nous incombe, et c'est pourquoi nous nous attelons à la tâche dès aujourd'hui.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Blaine Higgs, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de l'hon. M. Gauvin, appuyée par M. Fairgrieve, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

L'hon. M. Gauvin, député de la circonscription électorale de Shippagan-Lamèque-Miscou, appuyé par M. Fairgrieve, député de la circonscription électorale de Carleton, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 20 novembre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Gallant, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Baie-de-Shediac—Dieppe.

La séance est levée à 14 h 11.